

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

Date de la
convocation
02/04/2021

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION
DE CHASSE LA
DIANE SAINT
CHAPTOISE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 AVRIL 2021



**DELIBERATION N° 20
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. REWUCKI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- M. FILIPIAK (procuration à J.-M. SARTEL)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire informe que l'Association de chasse La Diane Saint Chaptoise a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

En effet, depuis plusieurs années, les dégâts causés par les sangliers sont taxés par la fédération départementale de chasse. Les dégâts constatés étant de plus en plus importants chaque année, la taxe est d'autant plus élevée et l'Association a du mal à y faire face, compte tenu également de la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation des battues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'Association.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

